



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 23 juin 2010
Avis n°2010-4**

Projet d'amendement calcique sur le bassin sud de l'étang de La Horre

Vu la demande présentée par monsieur BACHELIER,
Vu les éléments de réponse apportés par l'ONCFS en date du 14 juin 2010,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis défavorable à la demande d'amendement calcique sur le bassin sud de l'étang de La Horre.

Cet avis s'appuie notamment sur le fait que le demandeur n'apporte aucun résultat d'analyse de l'eau et des sédiments ni arguments techniques permettant de juger du caractère indispensable de cette opération. Le CSRPN relève également que l'amendement envisagé comporte des produits azotés et phosphatés.

Il estime que c'est l'assec prévu au plan de gestion qui est seul de nature à améliorer la qualité de l'eau et à limiter l'eutrophisation.

Article 2 :

Le CSRPN tient à souligner l'état de dégradation et de banalisation écologique de l'ensemble de la réserve naturelle nationale. Il s'étonne notamment de ne pas avoir été interpellé sur la régression anormale des populations d'oiseaux initialement présentes sur ce site, voire la disparition de certaines espèces majeures pour le patrimoine naturel régional et national.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1^{er} 07 2010

Le président du CSRPN

Daniel YON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel YON', written over the printed name.